

# - Accueil à la Maison – Fiche hébergeur et contrat avec l'association

## Civilité

Mme, Mr, Melle, .....Prénom.....  
Adresse du logement.....  
Ville ..... CP.....  
Tel .....  
@.....

Age des hébergeurs ..... ans .....ans Enfants : oui  non   
Enfants : oui  non   
Situation de famille :  
Couple  Homme seul  femme seule  Colocataire    
Présence d'animaux non  oui  lesquels .....

## Situation et type du logement

Quartier..... Environnement.....  
Commerces à proximité .....  
Bus n° ..... Arrêt à ..... mètres  
Métro station ..... à .....mètres

Maison  Appartement   
Etage .... Ascenseur oui  non   
Nombre de chambre ..... salle de bain privative oui  non   
Fumeur oui  non  A l'extérieur oui  non

## Description de la chambre

Surface ..... Accès indépendant oui  non   
Orientation .....  
Lit double  lit 90  lits jumeaux   
Table  Chaise  armoire  Télévision  autre .....  
Wifi  connexion internet possible   
Chauffage .....

Recommandations particulières de l'hébergeur

.....  
.....  
.....

L'hébergeur met à disposition : une chambre individuelle avec accès salle de bain et toilettes et/ou sanitaires privés, le linge de lit et de toilette . Le petit déjeuner est compris.

- L'association ne sera pas tenue responsable en cas de désistement de l'hôte

- L'association ne sera pas tenue responsable des dommages matériels ou corporels occasionnés par l'hôte dans la famille mais a cependant étendu sa responsabilité civile aux accueillis ( Assurance Groupama *franchise de 200 € sur les dommages matériels* )
- L'hébergeur peut refuser d'accueillir une personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle.
- L'hébergeur s'il est locataire, doit s'assurer auprès de son bailleur qu'il lui est possible de sous louer
- L'hébergeur doit s'assurer auprès des services des impôts si les dédommagements que reverse l'association sont à déclarer
- L'association ne sera pas tenue responsable en cas de non déclaration des dédommagements versés
- Passé 3 mois de séjour en continu ( au-delà de 90 jours et +) l'association n'intervient plus car cela devient une location
- En contrepartie, l'association « Accueil à la maison » s'engage à reverser à la famille un dédommagement selon le contrat proposé et en gardant 15% pour frais de fonctionnement de l'association. Cette somme sera virée vers le 5 du mois suivant l'accueil et à condition que l'hébergeur ait remis le chèque ou les espèces si l'hôte a choisi ce moyen de règlement

### **Tarif**

Catégorie 1 = 1 personne 20€    2 personnes 30€  
 Catégorie 2 = 1 personne 25€    2 personnes 35€  
 Catégorie 3 = 1 personne 35€    2 personnes 45€

Une taxe de séjour de 0,35€ par nuitée et par personne est rajoutée au contrat

Conformément aux statuts de l'association, l'accueillant doit être à jour de son adhésion 2011 soit 30 € à joindre au présent document lors de son envoi. ( chèque au nom de Accueil à la Maison )

La catégorie 3 correspond aux studios et chambres avec sanitaires privatifs. Elle sera proposée aux personnes de passage ou souhaitant un confort maximum

Fait en 2 exemplaires dont 1 à retourner impérativement complété et signé à l'adresse suivante

« Accueil à la Maison » Colette MARSOLLIER, 12 rue du Grand Cordel 35000 RENNES

L'hébergeur  
 (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour l'association  
 La présidente